



Terre d'Adeles – Brasserie du Mascaret CONTRAT D'ENGAGEMENT Circuit court 2014

La Brasserie du Mascaret est située sur la commune de Rions, à 30 km de Pessac. Fabrice et Pauline RIVIÈRE y brassent de la **bière artisanale bio** et fabriquent également leur **limonade bio** dans le domaine Pascaud qui propose aussi des chambres d'hôtes et une salle de réception. La Brasserie a reçu le label bio pour toute sa production depuis le 15 février 2011.

Par la signature du présent contrat, les adhérents de Terre d'Adeles, l'association Terre d'Adeles et Fabrice et Pauline RIVIÈRE, brasseurs de la Brasserie du Mascaret s'engagent à respecter le lien producteur-consomm'acteurs conformément à l'esprit de la charte des AMAP.

Le consomm'acteur s'engage à :

1) Commander pour l'année 2014 une ou plusieurs bouteilles de bière bio blanche, blonde, ambrée ou brune, ou de limonade bio selon son choix, à préciser sur le contrat signé lors de l'inscription.

Tarif 2014 :

- 6 bouteilles de 33 cl de bière blanche, blonde, ambrée ou brune, (pas de panachage): 12,50 €
 - 6 bouteilles de 33cl de bière de Noël ou Printemps (en saison) :12,50 €
 - 12 bouteilles de 33 cl (panachage autorisé) :23,00 €
 - Coffret découverte des 4 bières en 33 cl + un verre : 12,50 €
 - La bouteille de 75cl de bière blanche, blonde, ambrée ou brune : 4,50 €
 - La bouteille de 75cl de bière de Noël (en saison) : 4,50 €
 - La bouteille de 75cl de bière Printemps(en saison) : 4,50 €
 - La bouteille de 75 cl de limonade bio blanche à l'ancienne : 2,20 €
 - 6 bouteilles de 33 cl de limonade bio blanche à l'ancienne (6 x 33 cl) : 5,50 €
- 2) Signer à la commande un chèque par livraison à l'ordre de SARL domaine Pascaud. Déposés à l'association Terre d'Adeles, les chèques seront remis au brasseur le jour de chaque livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les bouteilles commandées au moment de la livraison bimestrielle le **vendredi** de 18h à 19h30.

Calendrier livraisons 2013 : 31/01 - 14/03 - 16/05 - 04/07 - 12/09 - 07/11

4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'Adeles.

L'association Terre d'Adeles facilite le lien producteur-consomm'acteurs. Elle s'engage à :

- 1) Désigner un référent chargé d'organiser la livraison ;
Coordinateur brasserie : **Michel Fenocchio** - courriel : michel.fenocchio@terredadeles.org
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison ;
- 3) Assurer le paiement des commandes ;
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la brasserie après accord du CA ;
- 5) Promouvoir les productions de la brasserie et effectuer des actions de sensibilisation sur les circuits courts et AMAP auprès du grand public.

Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer et livrer les bouteilles de bière au jour dit ;
- 2) Prévenir TDA au cas où un incident de production (panne, contamination...) atteindrait la brasserie. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio.
- 4) Accueillir le consomm'acteur à la brasserie. Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et n'entretient de relations commerciales avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

L'association Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs, Fabrice et Pauline RIVIÈRE s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de ce circuit court étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail. Un bilan du présent accord sera effectué lors de la prochaine Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour la saison suivante. Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et Fabrice et Pauline RIVIÈRE s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le

Pour La Brasserie du Mascaret :
Fabrice et Pauline RIVIÈRE

Pour Terre d'Adeles :
Michel Fenocchio

Le Consomm'acteur :
NOM Prénom